

Notice d'Information

Régularisation d'un Véhicule dans le Cadre d'une Succession

PIÈCES À FOURNIR DANS TOUS LES CAS

1. **L'acte de notoriété**, en copie, établi par le notaire chargé de la liquidation de la succession ou une attestation du notaire désignant le ou les héritiers du véhicule.
2. **L'original du certificat d'immatriculation de chaque véhicule.**
3. **Les plaques d'immatriculation de chaque véhicule**, sauf dans le cas d'une demande d'immatriculation à Monaco au nom de l'héritier qui souhaite conserver le numéro.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES *selon la destination du véhicule*

CAS A - NOUVELLE IMMATRICULATION AU NOM D'UN DES HÉRITIERS

RÉSIDENT À MONACO

- **Le formulaire de demande d'immatriculation** (par véhicule), dûment rempli et signé en original par l'héritier,
- **Le cas échéant, un acte de vente/cession**, signé en original, par tous les héritiers désignés dans l'acte notarié en faveur d'un seul héritier ou un acte de désistement, signé en original en faveur de ce seul héritier, avec dans les deux cas la copie d'une pièce d'identité de chaque héritier,
- **Le règlement** en espèces, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France à l'ordre du Service des Titres de Circulation, carte bancaire Visa ou Mastercard uniquement, selon le tarif en vigueur.

RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

- **Le formulaire de demande de sortie du fichier des immatriculations** (par véhicule) signé en original,
- **Le cas échéant, un acte de vente/cession**, signé en original, par tous les héritiers désignés dans l'acte notarié en faveur d'un seul héritier ou un acte de désistement, signé en original en faveur de ce seul héritier, avec dans les deux cas la copie d'une pièce d'identité de chaque héritier,
- **Le règlement** en espèces, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France à l'ordre du Service des Titres de Circulation, carte bancaire Visa ou Mastercard uniquement, selon le tarif en vigueur.

CAS B - VENTE / CESSION

ACQUÉREUR RÉSIDENT À MONACO

- **Le formulaire de demande d'immatriculation** (par véhicule) dûment rempli et signé, en original, par l'acquéreur,
- **Un acte de vente/cession**, signé en original par tous les héritiers désignés dans l'acte notarié en faveur de l'acquéreur avec la copie d'une pièce d'identité de chaque héritier,
- **Un procès-verbal de visite technique accepté**, effectué à Monaco, datant de moins de 6 mois, pour les véhicules automobiles de plus de 4 ans dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes,
- **Le règlement** en espèces, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France à l'ordre du Service des Titres de Circulation, carte bancaire Visa ou Mastercard uniquement, selon le tarif en vigueur.

ACQUÉREUR RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

- **Le formulaire de demande de sortie du fichier des immatriculations** (par véhicule) signé en original,
- **Un acte de vente/cession**, signé en original par tous les héritiers désignés dans l'acte notarié en faveur de l'acquéreur avec la copie d'une pièce d'identité de chaque héritier,
- **Le règlement** en espèces, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France à l'ordre du Service des Titres de Circulation, carte bancaire Visa ou Mastercard uniquement, selon le tarif en vigueur.

CAS C - DESTRUCTION

- **Le formulaire de demande de sortie du fichier des immatriculations** (par véhicule) dûment rempli et signé en original par tous les héritiers,
- **L'acte de vente ou de cession**, signé en original, par tous les héritiers (et pour chacun la copie d'une pièce d'identité) en faveur du siège social de l'assurance si à dire d'expert le montant des réparations à effectuer sur le véhicule accidenté excède la valeur vénale du véhicule ou d'un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU),
La liste des professionnels agréés est disponible sur le site <https://www.centres-vhu-agrees.fr/alpes-maritimes-06/>
- **Le règlement en espèces**, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France à l'ordre du Service des Titres de Circulation, carte bancaire Visa ou Mastercard uniquement, selon le tarif en vigueur.